New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant		Date d'inspection
GARDERIE JADE INC.		Le 06 novembre 2026
Nom de l'établissement		**Numéro de permis**
Garderie Jade		2012591
Adresse		**Numéro de téléphone**
225 rue Pointe-Brulée Pointe-Brûlée NB E8S 2V9		(506) 601-4455
Type de permis	**Nombre maximal d'enfants**	**Âges des enfants**
Garderie éducative à temps plein	43	NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE	**Titre du poste**	
Sylvie Richardson	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l' équipement dans l'aire de jeu extérieure qui sont variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	33(1)	30 oct. 2026	06 nov. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Ce suivi a été effectué par l'inspectrice-enquêtrice dans le cadre du processus de renouvellement du permis. Des photographies ont été prises et ajoutées au dossier afin de documenter les améliorations apportées. Il a été constaté que de nouveaux jouets avaient été ajoutés à l'aire de jeu extérieure. Un suivi sera effectué au cours de l'année afin de s'assurer du maintien de la conformité et de l'amélioration continue de l'environnement de jeu extérieur.

original signé par
Sylvie Richardson — Le 06 novembre 2026
Signature Personnel, Service de garderie éducative — Date

original signé par
Signature en pièces jointes — Le 06 novembre 2026
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"